



ASSEMBLÉE DU 2018-10-15

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 15 octobre 2018, à 19h30, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Madame la mairesse, Francine Fortin, Mesdames les conseillères; Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin, Messieurs les conseillers; Marc Gaudreau, Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

RÉSOLUTION NO 2018-10-187 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-10-188 Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2018.

Il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 17 septembre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-10-189 Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018.

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 1^{er} octobre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2018-10-15

PAROLE AU PUBLIC,

M. Mercier a quelques informations à donner. L'asphalte se détériore sur l'accotement de la rue Cartier, serait-il possible de mettre des roches d'un pouce. Il demande que des branches soient coupées près du 277 rue Montcalm. Il demande aussi de refaire l'asphalte près de la borne-fontaine sur la rue McDougall près de l'intersection de la rue Notre-Dame.

M. Grondin félicite le conseil pour leur bon travail. Il informe le conseil qu'il y a un affaissement de terrain sur la rue Moncion près de la pharmacie Gina St-Jaques.

RÉSOLUTION NO 2018-10-190 Pour autoriser les signatures de l'acte de vente concernant le lot no 2 982 729.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Immobilier FGK Inc. » désire acquérir le lot no 2 982 729;

CONSIDÉRANT QU' une offre d'achat a été présentée au montant de 57 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre d'achat a dûment été signée par les 2 parties dans le délai fixé à la clause no 11 de ladite offre;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers et conseillères présent(e)s d'autoriser la mairesse Francine Fortin et le greffier John-David McFaul à signer, au nom de la Ville de Maniwaki, l'acte de vente concernant le lot 2 982 729.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-10-191 Pour payer les comptes payables du mois de septembre 2018.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de septembre 2018 s'élève à 354 866.54 \$;

ASSEMBLÉE DU 2018-10-15

POUR CE MOTIF,

il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers et conseillères présent(e)s;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 354 866.54 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-10-192 Pour approuver la grille de tarification pour la location de panneaux publicitaires au Centre Sportif Gino-Odjick.

CONSIDÉRANT la résolution 2018-04-078 qui approuve une augmentation du tarif de location des panneaux publicitaires;

CONSIDÉRANT les ajouts d'emplacements au Centre Sportif Gino-Odjick pour la location de panneaux publicitaires tels que les bandes et les logos sur la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE les renouvellements de location des panneaux publicitaires s'effectueront en octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux tarifs seront effectifs à partir de la saison 2018-2019;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers et conseillères présent(e)s;

QUE

le conseil approuve la grille de tarification telle que décrite dans l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la résolution comme si elle était ici au long reproduite;

ASSEMBLÉE DU 2018-10-15

ET QUE

le contremaître des infrastructures des loisirs, sports et services communautaires soit autorisé à signer les ententes de location.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-10-193 Pour présenter un projet dans le cadre du « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling ».

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désire présenter un projet de remplacement du système de réfrigération du Centre Sportif Gino-Odjick au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki confirme son engagement de payer sa part des coûts admissibles au projet et de payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki désigne monsieur Daniel Mayrand, directeur général comme personne autorisée à agir pour la Ville de Maniwaki et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers et conseillères présent(e)s;

QUE

le conseil autorise le projet de remplacement du système de réfrigération du Centre Sportif Gino-Odjick afin de bénéficier de l'aide financière du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling ».

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2018-10-15

RÉSOLUTION NO 2018-10-194 Pour mandater Joël Lacroix, ingénieur de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, afin de préparer des plans et devis pour la démolition du bâtiment situé au 147 rue Principale Sud.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki veut procéder à la démolition du bâtiment situé au 147 rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment comporte des matériaux susceptibles de contenir des matières contaminées;

CONSIDÉRANT la complexité des travaux à faire;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis doivent être préparés par un ingénieur afin de respecter toutes les lois en vigueur, les mesures de sécurité, etc;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Maurice Richard et résolu unanimement par tous les conseillers et conseillères présent(e)s de mandater Joël Lacroix, ingénieur de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, afin de préparer les plans et devis concernant la démolition du bâtiment situé au 147 rue Principale Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2018-10-195 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h00.

ADOPTÉE

Francine Fortin, mairesse

M^c John-David McFaul, greffier